



Chambre régionale des comptes
des Pays de la Loire

Réponse de Monsieur Jean-Claude BOULARD,

Président de Le Mans Métropole

au rapport d'observations définitives

de la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire

en date du 14 novembre 2011

Le 09 DEC 2011

12/12/2011

Madame la Présidente
Chambre Régionale des Comptes
des Pays de la Loire

25 rue Bellamy
BP 14119

44041 NANTES Cedex 01

CHAMBRE REGIONALE
12 DEC. 2011
DES COMPTES



Réf : MCE-DSP/LMM/SB/SH/N°D1122097

Affaire suivie par Sylvain BERNARD

☎ 02. 43. 47.43.16

✉ sylvain.bernard@ville-lemans.fr

Lettre recommandée avec accusé de réception

**Objet : Réponse aux observations définitives
concernant l'examen de la gestion de la SETRAM**

Madame la Présidente,

Par courrier du 14 novembre 2011, vous avez transmis les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à la gestion de la SAEM SETRAM pour la période 2005-2009.

La Chambre relève que la situation financière de la SETRAM est satisfaisante.

Le Mans Métropole veillera à ce que la proportion de sa contribution financière forfaitaire se réduise, à périmètre constant de services offerts, conformément au nouveau contrat de délégation de services publics.

De même la collectivité examinera avec la SETRAM les modalités d'application des recommandations faites à cette dernière, lesquelles concernent notamment la correction du guide de procédure d'achat et une meilleure appréciation du rôle de Kéolis quant à son recours comme centrale d'achat.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de Le Mans Métropole,
Maire du Mans

Jean-Claude BOULARD